

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 1. 20 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

SAUMUR
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste:
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 18 OCTOBRE 1886

Chronique générale.

L'ENTRÉE EN SCÈNE

Elle est piteuse pour le ministre des finances. La commission avait laissé entendre qu'elle se montrerait moins farouche. Un terrain de conciliation avait été préparé. Or, dès le premier acte, la commission a mis les pieds dans le plat en montrant les dents.

Le budget extraordinaire est maintenu; le projet de surtaxe sur l'alcool repoussé; le privilège des bouilleurs de cru entièrement supprimé. Quelle malchance pour M. Sadi-Carnot!

Fort plus grave, le ministre est mis en demeure d'appliquer l'impôt sur le revenu dès juillet 1887.

Conflit entre M. Sadi-Carnot et la commission du budget; conflit entre le ministre Freycinet et cette même commission.

Cette situation critique à la fin de l'année, sans que le budget pour 1887 soit voté, peut avoir de graves conséquences.

La Chambre ne tardera point à être saisie de ce double conflit. Reste à savoir qu'elle aura l'attitude du ministre des finances. Donnera-t-il sa démission? Tentera-t-il, avec l'appui du cabinet, de lutter contre la commission? M. de Freycinet se jettera-t-il dans la mêlée? Sacrifiera-t-il au besoin son ministère des finances? Nous avons déjà fait remarquer la réserve calculée du président du conseil.

Le premier acte de la comédie est joué; que faut-il en augurer? Rien encore. Le dénouement de la comédie financière pourra bien causer plus d'une surprise, quoique les ficelles républicaines soient bien connues.

Souvent le trompeur est trompé, dit un proverbe.

EDMOND ROBERT.

M. Fiévet, sénateur du Nord, a déposé

une proposition tendant à ce que le mandat de sénateur et de député devienne gratuit, en raison du mauvais état des finances.

Voilà une proposition qui n'a aucune chance d'être adoptée.

Le ministre des finances ne sait que faire pour rétablir l'équilibre de son budget qui est dans un si mauvais état. Pendant que la commission du budget s'évertue à créer de nouveaux impôts, il se creuse la tête, lui aussi, pour imaginer quelque chose de nouveau.

Ainsi, nous lisons dans la Justice :

« On nous affirme de source sûre que l'administration générale de l'enregistrement a récemment mis à l'étude un projet tendant à soumettre les valeurs au porteur à un abonnement annuel qui remplacerait les droits de transmission, et un second projet tendant à frapper d'un timbre les valeurs de Bourse. Ces deux projets dorment aujourd'hui dans les cartons de l'administration centrale, le ministre des finances n'ayant pas cru devoir jusqu'ici y donner suite. Ne serait-il pas désirable que la commission du budget — qui persiste plus que jamais à demander à certains revenus jusqu'alors privilégiés un supplément de ressources — puisse prendre connaissance de ces importants travaux préparatoires? »

Tous les inventeurs d'impôts nouveaux sont priés de transmettre au plus tôt leurs combinaisons à la commission du budget. Au besoin on leur donnera une prime pour récompenser leur zèle.

On lit dans le Figaro :

« Nous serions curieux d'être renseignés par les bureaux de la marine sur les faits suivants :

» Est-il vrai que le moteur léger, puissant, silencieux, rêvé pour les torpilleurs et prétendu introuvé jusqu'à présent, existe en réalité aux ateliers militaires de Meudon, où on l'a employé avec succès pour la navigation aérienne?

» Est-il vrai que le précédent ministre de la marine n'a pas songé à en faire l'essai pour les torpilleurs.

» On en aurait parlé aux bureaux, mais ils ont refusé, sous prétexte que l'invention venait de la guerre et non de la marine.

» Ah! si c'était proposé par un individu privé, breveté! On le mettrait à l'essai, aurait dit un pontife desdits bureaux.

» Or, cette invention est une sorte de secret d'Etat, que Meudon ne peut pas divulguer en faisant prendre un brevet pour l'industrie privée.

» Est-il vrai que tout cela est connu à l'étranger, tandis qu'ici on n'a pas l'air de s'en douter?... »

DÉMISSIONS.

M. Sadi-Carnot a bien réellement donné sa démission. Mais... il y a toujours un mais quand il s'agit de démission républicaine, la chose ne sera rendue officielle que mardi après le conseil des ministres, et quelques officieux insinuaient, dans les couloirs, qu'il se pourrait bien que M. Sadi-Carnot restât et en appelât des décisions de la commission du budget au jugement de la Chambre.

Alors pourquoi M. Sadi-Carnot a-t-il donné sa démission et surtout pourquoi MM. Grévy et de Freycinet l'ont-ils acceptée?

Si habitués que nous soyons aux caprices ministériels et parlementaires, l'incident peut paraître au premier abord assez saugrenu.

MM. Develle et Baihaut, disent quelques novellistes, auraient l'intention de profiter de la sortie de M. Sadi-Carnot pour le suivre. Aussitôt qu'il eut connaissance de cette rumeur bien propre à prendre consistance, surtout après les propos qu'on attribue au ministre des travaux publics, M. Baihaut s'est empressé de déclarer à tout venant qu'il ne voulait point se séparer de ses honorables collègues.

Le Radical annonce que M. Baihaut n'a nullement l'intention de se retirer.

M. Develle se réserve, il veut consulter ses amis.

On a répandu de nouveau la nouvelle que la santé de l'Empereur Guillaume était très mauvaise et qu'il avait de fréquents évènements; on disait même que le gouvernement français avait été informé de cette aggravation.

La République française dément cette dernière information, tout en ajoutant cependant que l'état de l'Empereur est des plus dangereux et qu'on peut s'attendre à une catastrophe prochaine.

PAS DE GRACE

La citoyenne Louise Michel communique la note suivante au Cri du Peuple :

« Il y aurait quelque pudeur pour le gouvernement à cesser de me souffleter de ma grâce.

» J'espère que les amis n'auront pas la bêtise de s'occuper d'autre chose que d'une amnistie.

» Quant à moi, on peut me juger, me déjuger, me rejurer tout à l'aise, je ne veux pas songer à ces plaisanteries ridicules.

» LOUISE MICHEL. »

LE MANDARIN ET LA MARINE

M. P. Bert pousse l'amour du commandement jusqu'à la passion. Rien, en Extrême-Orient, ne peut se faire sans lui, et il est aussi peu aimable pour les ingénieurs que pour les officiers de tous grades. Le Gaulois a raconté que le ministre de la marine avait envoyé au Tonkin un ingénieur chargé d'exécuter le projet très étudié de l'établissement d'un port à Cuan-Hien. Le ministre de la marine avait, en vue de ce travail, obtenu du ministre des affaires étrangères et protectorats un crédit de quinze cent mille francs. L'ingénieur arriva à Hanoi, et le Gaulois raconte ainsi son entrevue avec M. P. Bert :

« Le résident général reçoit l'ingénieur comme un chien dans un jeu de quilles.

» — Que venez-vous faire ici? Je n'ai pas demandé de port; quand j'en sentirai

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MA TANTE GIRON

Par René BAZIN

Les nouveaux mariés s'étaient levés, pour aller faire le tour de la tante voisine et souhaiter la bienvenue aux fermiers, leur sortie fut suivie d'un grand nombre de ces acclamations subites. Pendant ce court espace de temps, le chevalier s'était tu. Il perçut ce petit cri bien connu des chasseurs :

— Ket, ket, ket, ké del! Ket, ket, ket, ké del!

— A ce moment, des acclamations s'élevèrent de la tente voisine. Vive monsieur Jacques! Vive madame de Lucé! Les convives prêtèrent l'oreille. Ils entendirent le vague bourdonnement d'un discours débité aux jeunes châtelains par le métayer de la Basse-Rivière et d'une réponse de Jacques, à la fin de laquelle les vivats et les cris redoublèrent.

Quand tout s'apaisa, très loin, très loin, sur le dos du coteau, les perdreaux appelaient encore :

— Ket, ket, ket, ké del! Ket... ket... ké del!

Mon grand-père n'y tenait plus. Il s'agitait sur sa chaise, regardait le champ de chaume, clignait l'œil gauche comme s'il allait tirer un coup de fusil. Il était en proie à une tentation formidable de s'esquiver et de courir chez « ma sœur Giron, » pour se jeter dans les genêts.

Jacques et Marthe rentrèrent dans la salle, lui tout fier de l'ovation qu'elle avait partagée, elle toute rouge de plaisir. Avant de regagner leur

place, ils s'arrêtèrent près de chacun pour recueillir ou dire un mot aimable. En passant près de mon grand-père, Jacques, qui le connaissait bien, s'aperçut qu'il était soucieux. La jeune femme causait avec le chevalier d'Usselatte.

— J'ai vécu à la cour, disait le vieux gentilhomme en s'inclinant, et, d'honneur, ma chère enfant, je n'ai rien vu de plus charmant que vous. Si j'avais quarante ans de moins, Jacques n'aurait pas triomphé si facilement.

Et le rire perlé de la jeune femme montait dans l'air.

Le baron s'était penché sur l'épaule de mon grand-père.

— Avez-vous entendu les perdreaux? dit-il tout bas.

— Ah! je crois bien, mon ami! Ils sont là vingt peut-être.

— Pourquoi n'allez-vous pas les tirer? Je vous assure que moi-même si je pouvais...

Mon grand-père fit un geste de désespoir, en montrant son habit de cérémonie.

— Bah! reprit le baron, ce n'est pas une raison pour manquer l'ouverture. Nous allons tout à l'heure quitter la tente pour prendre le café dans le salon. Montez dans ma chambre, François vous donnera mes gâchettes et mon fusil... Visez bien surtout.

La figure de mon grand-père s'épanouit.

— Je vais en tuer deux seulement, dit-il, pour le premier déjeuner de M^{me} de Lucé à la Basse-Rivière.

Trois quarts d'heure plus tard, en effet, tandis que les invités finissaient de prendre le café, réunis par petits groupes dans le salon du château, mon grand-père y rentra furtivement. Il avait un accroc à son habit vert. Mais son visage était radieux: il avait fait l'ouverture; il avait, à l'arrêt de son chien, vu le premier vol de perdreaux s'élever des chaumes en chantant.

A l'autre extrémité de l'appartement, près de la fenêtre ouverte sur la campagne, ma tante Giron l'attendait, en causant avec Jacques et Marthe.

Quand elle le vit venir :

— Mes amis, dit-elle, maintenant que vous voilà heureux, je n'ai plus rien à faire ici, et je m'en vais.

Les deux jeunes gens protestèrent, et voulurent la retenir. Toutes les instances furent inutiles.

— Non, répétait-elle, laissez-moi aller. Les longues fêtes ne sont pas pour les vieux comme moi.

Ne pouvant la garder, ils voulurent l'accompagner jusqu'au seuil, et, quand elle les eût embrassés, tout attendrie, ils la regardèrent s'éloigner dans l'avenue, au bras de mon grand-père. Bientôt, comme elle marchait d'un pas rapide, les bouquets d'aulnes de la rivière et les premières

le besoin, j'en ferai faire un. Vous pouvez vous disposer à repartir par le prochain transport.

» Et comme on lui objectait le crédit de un million et demi qu'avait accordé M. de Freycinet :

» — Ce million et demi, je le garde pour autre chose.

» Et le jeune ingénieur vient de rentrer tout déconfit en France.

» Et le Tonkin continuera à n'avoir pas de port.

» On ne peut que déplorer un pareil acte, que rien ne justifie et qui ne peut être que la résultante d'une excentricité mêlée de jalouse susceptibilité.

» Ce n'est pas ainsi qu'on sert son pays. »

On commente beaucoup, au ministère de la marine, la singulière attitude du résident général, avec lequel il n'est pas étonnant que les autorités militaires ne puissent pas vivre en bons termes.

Une fleur qui aurait un succès national auprès des Alsaciennes restées Françaises de cœur :

Il s'agit d'une fleur tricolore, contre laquelle la police allemande ne pourrait verbaliser, comme elle a coutume de le faire lorsque les couleurs de notre drapeau se trouvent groupées dans le moindre nœud de ruban.

Cette fleur, dont le Jardin des Plantes doit recevoir quelques échantillons, a été découverte dans l'île de Tehuantepec. Elle est blanche le matin, rouge à midi et bleue le soir. Si elle peut se transplanter à Paris, elle fleurira certainement aussi à Strasbourg.

UNE TRAGÉDIE NOUVELLE

La première représentation des *Fils de Jahel* a eu lieu jeudi soir à l'Odéon. Le drame en cinq actes de M^{me} Simone Arnaud est une tragédie. Quelques vers sont faibles, mais l'ensemble est bon. Le sujet est emprunté à l'histoire des Machabées.

Des applaudissements mérités ont accueilli cette œuvre qui a une véritable valeur et dont l'interprétation a été très satisfaisante. M^{me} Favart a été superbe ; M. Paul Mounet a dépassé tout ce qu'on attendait, — et l'on attendait beaucoup, — de son talent vigoureux. Citons aussi avec une mention particulière MM. Albert Lambert, Larocque et M^{me} Barletti.

La mise en scène, les décors somptueux et d'une grande exactitude historique, ainsi que les costumes, font grand honneur à M. Porel, l'habile directeur de l'Odéon, qui tient un succès.

CONGRÈS

DES
JURISCONSULTES CATHOLIQUES

Le Congrès des juristes catholiques se tient cette année à Lille et s'occupe de la question de « la décentralisation ». Les séances ont commencé mardi matin, en

haies des champs la cachèrent à leurs yeux. S'ils avaient pu la suivre plus longtemps, ils l'auraient vue, un peu avant d'arriver à Marans, s'arrêter sur la route, et, par-dessus les murs d'un champ où, parmi les ifs, des croix de bois s'élevaient, contempler tristement une tombe, entourée d'une couronne de violettes de toute saison, près de laquelle l'herbe était plus foulée qu'ailleurs. Elle resta ainsi un peu de temps ; l'ancienne douleur la ressaisit.

— Ah ! dit-elle, ma pauvre enfant ! Je n'ai fait que penser à elle. Savez-vous, mon frère, qu'elle aurait vingt ans depuis ce matin !

Deux grosses larmes coulèrent sur ses joues. Mais ce moment de faiblesse passa vite. Mon grand-père l'entraîna. Ils gravirent la petite côte du bourg, et tout au haut, avant d'entrer chez elle, se détournant du côté de la Basse-Rivière, d'où montait par instant le bruit de la fête, elle ajouta avec le bon air calme qu'elle avait d'habitude :

— La joie des autres, comme cela fait du bien !

FIN.

Fragment de dialogue :

— Figurez-vous que ce matin je me suis réveillé tout bête.

— Ah ! et comment vous étiez-vous endormi ?

— Comme à l'ordinaire.

l'une des maisons de famille des facultés catholiques, 54, boulevard Vauban. Les fonctions de président sont remplies par M. Lucien Brun, sénateur, qui a prononcé le discours d'ouverture.

Parmi les rapports dont il a été donné lecture, le *Nouvelliste de Lille* cite ceux du R. P. Forbes, de la Compagnie de Jésus, et de M. Charles Périn, professeur honoraire à l'Université catholique de Louvain, sur le principe même de la décentralisation, et celui de M. Hervé-Bazin, professeur à la Faculté catholique de droit d'Angers, sur la constitution des assemblées provinciales.

Voici en quels termes l'*Univers* parle du travail de M. Hervé-Bazin :

« C'est l'objet du très important rapport que présente, dans la séance générale de l'après-midi, M. Hervé-Bazin, sur la réorganisation provinciale de la France. Mais avant d'entrer dans le détail de la réorganisation, il faut exposer l'ensemble des idées qui ont conduit à la proposer. C'est ce que fait le savant rapporteur dans un travail écrit avec une élévation et une élégance qui saisissent et captivent à la fois son auditoire. Tout le monde sent aujourd'hui que la concentration à Paris de toute la politique et de toute l'administration, de toute la vie publique en un mot, a eu pour résultat d'amener un déséquilibre maladif entre le centre du corps moral de la France et ses extrémités.

» La province, jadis si glorieuse de ses illustrations, n'en a presque plus aujourd'hui à nous offrir. Pourquoi, sinon parce que ses assemblées départementales n'offrent aucun vrai terrain d'action à ceux qui représentaient jadis les vraies autorités sociales, et qui, par le fait de l'aveugle vote populaire, n'y sont même plus représentés. Pourtant la division départementale de la France n'a pu effacer le souvenir des anciennes gloires provinciales. Aujourd'hui encore on ne se vante pas d'être né dans les Bouches-du-Rhône, dans l'Ille-et-Vilaine ou dans le Nord, mais bien en Provence, en Bretagne, en Flandre, tant est demeuré vivace le souvenir de l'ancienne organisation. Quel avantage n'y aurait-il pas, pour le pays tout entier, à dégonfler, si l'on peut ainsi dire, la tête hypertrophiée du pays pour ramener la vie dans ses membres, en rendant à des provinces nouvellement reconstituées l'importance et le rôle dont elles jouissaient autrefois ?

» Une carte distribuée aux membres du Congrès indique ce que pourrait être, sauf changements ultérieurs après une étude plus approfondie, cette organisation. Elle comprend vingt-quatre provinces, pour la formation desquelles on a respecté la délimitation actuelle des départements qui contribueraient à composer chacune d'elles. Chacune de ces provinces aurait à sa tête un gouverneur, nommé par le pouvoir central et assisté d'un conseil de directeurs ayant charge de traiter les diverses affaires intéressant la province. Les intérêts de celle-ci seraient représentés et traités par un conseil provincial élisant son président et où figureraient, de droit ou par délégation, toutes les autorités sociales de la province. En attendant M. Hervé-Bazin expose l'économie de cette grande réforme, il n'est douteux pour personne qu'elle apporterait à la province un élément de vie et de prospérité sans égal, en même temps qu'elle constituerait une force morale et matérielle qui serait pour le pays tout entier une sécurité et au besoin une protection.

» L'on en jugera mieux d'ailleurs quand on aura sous les yeux le texte de ce rapport absolument remarquable, et qui sera publié pour saisir le public de cette question vitale à laquelle tous les membres du Congrès ont pris le plus vif intérêt. Les applaudissements répétés qui ont salué maints passages du travail de M. Hervé-Bazin et son éloquente conclusion n'ont été que la juste récompense d'une étude qui mérite et obtiendra les suffrages de tous les hommes soucieux de voir la France rentrer dans les voies du salut et de l'honneur.

» M. Lucien Brun, en félicitant l'orateur avec la distinction qu'il apporte dans la direction des travaux du Congrès, s'est félicité de voir posée si nettement une question dont il se peut que la solution ne soit pas proche, mais qui, dès à présent, est appelée à faire son chemin dans les esprits. »

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 16 octobre 1886.

Nos rentes ont été un peu plus faibles cette se-

maine sous l'influence des nouvelles d'Orient : 3 0/0, 82.15 ; 4 1/2 0/0, 110.10.

L'action du Crédit Foncier se négocie sur les cours de 1,405 à 1,410. Les obligations Foncières et Communales à lots ont donné lieu à un bon mouvement d'affaires au comptant, surtout les obligations 3 0/0 à six tirages. Parmi ces dernières, les plus animées sont celles des emprunts 1879 qui se rapprochent du pair, elles l'atteindront bientôt. La marge à la hausse sur l'obligation 1885 est plus large de 22 à 23 fr.

L'action de la Société Générale a donné lieu à de nombreux échanges de 465 à 470. La prochaine étape de hausse doit conduire au pair ce titre qui est un des plus solides et des plus avantageux parmi nos valeurs françaises. Le dernier bilan est des plus satisfaisants.

La Banque d'Escompte se tient avec beaucoup de fermeté à ses plus hauts cours de 525 à 530. On arrivera à 560, et de là à 600. Le titre a pour lui l'amélioration considérable du portefeuille social, l'excellent état des affaires dont la banque a le patronage et l'importance des opérations qui s'élaborent.

On cote 695 sur l'action de la Société de Dépôts et Comptes Courants. Ce titre coûte donc net à payer 230 fr. et il rapporte 15 fr. par an. Les obligations donnant le même revenu sont à 385 et 390. On réalise donc une économie de 150 fr. par unité de 15 fr. de rente en donnant la préférence à l'action des Dépôts et Comptes Courants.

L'action de Panama est recherchée à 405 et 410. M. de Lesseps est parti aujourd'hui pour New-York, où il fera de nouveaux prosélytes à sa grande œuvre. On achète beaucoup d'obligations nouvelles 6 0/0.

Des syndicats d'optionnaires travaillent en ce moment le marché pour repasser au public des paquets de titres d'Andalous, de Pavages en bois et de Tramways généraux. Certains journaux prônent les beautés de ces valeurs dont personne ne parlera plus aussitôt que les vendeurs auront écoulé leur marchandise. Il convient donc de ne pas les écouter.

Les Bons privilégiés de l'Assurance financière sont l'objet de ventes suivies à 185 et 190. La retraite de l'un des commissaires des comptes a été expliquée. Le fait est interprété dans un sens défavorable à la Société.

Marché assez animé sur les actions de nos Chemins de fer.

Obligations à leurs plus hauts cours.

Nouvelles militaires.

EXAMENS POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT DE RÉSERVE

Les commissions chargées d'examiner les anciens engagés conditionnels candidats au grade de sous-lieutenant de réserve, et qui ont obtenu au départ la note « très bien », se réuniront une deuxième fois ce mois-ci ; les candidats qui désirent prendre part à ce nouveau concours, doivent adresser immédiatement leur demande au général commandant la subdivision de région où ils ont leur domicile.

MANŒUVRES DES PONTONNIERS

Les deux compagnies du 2^e régiment de pontonniers sont arrivées à Gien le 6 octobre ; à dix heures du matin, les équipages du 5^e corps, venant d'Orléans, débouchaient le long de la Loire sur la rive droite, et ceux du 8^e corps, dont le siège est à Bourges, venaient un peu plus tard sur la rive gauche, vers une heure de l'après-midi, rejoindre les premiers.

Le soir même, vers quatre heures, une voiture chargée de son bateau emmenait un détachement commandé par deux officiers, sur la rive droite, à cent mètres environ en aval du chemin de La Fontaine, pour reconnaître l'emplacement où le pont devait être lancé ainsi que l'état du fleuve. A six heures, tous rentraient après que les officiers eurent, à l'aide d'un télémètre, tracé l'axe du pont et mesuré les distances à déterminer.

Le lendemain matin, les pontonniers s'ébranlaient avec l'équipage du 8^e corps et partaient dans la direction de La Fontaine. A huit heures, les hommes établissaient la tête du pont et l'on mettait à l'eau les nacelles, puis les bateaux ; ceux-ci étaient bientôt amarrés en amont par des ancres de deux en deux, pendant que les nacelles en aval mouillaient d'autres ancres de quatre en quatre, afin d'obvier au flottage que le passage ou un vent violent pourraient occasionner : sept bateaux furent bientôt placés et recouverts de leur tablier de planches ; l'opération n'a pas duré plus de vingt-cinq minutes. Mais on était arrivé à un banc de sable où il a fallu poser des chevalets qui demandèrent du temps.

Une escouade d'hommes dans le courant jusqu'au genou posait le chevalet à la distance réglée par la longueur des poutres, s'appuyant sur le dernier bateau ; le sabot posé au fond sur la grève, ils enfonçaient à coups de maillet le pieu qui s'y engageait

après avoir pénétré obliquement dans la traverse destinée à porter le tablier.

Enfin, onze bateaux sont amarrés qui terminent le pont avec deux chevalets encore.

A onze heures, les hommes et les chevaux rentrent au campement.

A deux heures, la foule revenait assister au démontage du pont.

A deux heures et demie, les équipages passent le pont chevaux en mains pour se masser sur la rive gauche.

A deux heures trois quarts, on commence à démolir la tête du pont de la rive droite ; traverses, poutrelles, chevalets, bateaux, ancres, en aval, en amont, au trot, à force de rames, tout se désagrège, tout se serre, tout se remue, tout se remet en place dans un désordre apparent, mais dans un ordre parfait, et à trois heures et demie le premier bateau montait sur sa voiture ; à trois heures trois quarts le dernier chevalet de la tête, rive gauche, était par terre.

Le 8 octobre, au matin, l'équipage du 5^e corps a répété la même manœuvre en un point situé à cent mètres environ en aval de celui de la veille.

A huit heures et demie, il n'y avait plus encore de bateau qui fût à l'eau, et à dix heures on pouvait voir de Gien le pont entièrement terminé.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Chambre des Huissiers

Voici la composition de la Chambre de discipline des Huissiers de l'arrondissement de Saumur, pour l'année judiciaire 1886-1887 :

VINCENT, huissier à Saumur, *syndic*.

PAPIN, huissier à Montrouil, *secrétaire*.

RENIER, huissier à Gennes, *rapporteur*.

MARCOMBER, huissier à Saumur, *trésorier*.

DELMAS, huissier à Vihiers, *membre*.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Trente-huitième et dernière séance du 17 octobre 1886.

Revolver d'ordonnance à 30 mètres.

1^{er} prix, M. Pelou ; — 2^e prix, M. Bouché ; — 3^e prix, M. Rio ; — 4^e prix, M. de Guiber ; — 5^e prix, M. Baqué ; — 6^e prix, M. Poichaud ; — 7^e prix, M. Destre ; — 8^e prix, M. Milon ; — 9^e prix, M. Boutin ; — 10^e prix, M. Guéris ; — 11^e prix, M. Doussain ; — 12^e prix, M. Lamy.
Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

DOUR-LA-FONTAINE. — Il y a quelques jours, quatre enfants qui sortaient de l'école furent mordus par un chien suspect de rage.

L'animal fut immédiatement abattu et un vétérinaire de la localité fut chargé d'en faire l'autopsie. Cette opération ayant laissé un doute dans l'esprit de l'homme de l'art, celui-ci crut devoir envoyer le cerveau et la moelle épinière du chien à M. Pasteur. L'illustre savant, après l'examen de ces organes, reconnut les lésions caractéristiques de l'hydrophobie et fit immédiatement connaître le résultat de ses recherches à M. le maire de Doué.

Malgré l'avis du médecin, qui assurait que les morsures étaient sans gravité, les parents des quatre enfants mordus les ont immédiatement fait conduire à Paris, pour y être traités selon la méthode de M. Pasteur.

ANGERS. — Hier dimanche a eu lieu, dans le bassin du quai Gambetta, l'inauguration du premier bateau des sauveteurs angevins.

Le petit chalet où est le siège de la société et les arbres avoisinants étaient pavés de drapeaux avec écussons aux armes de la ville.

Angers-Fanfare prêtait son concours à cette fête.

PASSAGE DE TROUPES

Le 22^e bataillon de chasseurs à pied, composé de 226 sous-officiers et soldats, officiers et 7 chevaux et mulets, se rendant de Morlaix à Lyon, arrivera à Angers le 23 courant et y logera. — Il sera à Loches le 24 novembre.

Un vol a été commis, jeudi, à l'évêché. Un inconnu a pénétré dans une chambre, a volé le secrétaire et pris une somme dépassant 3,000 fr.

On soupçonne un quidam qui s'est présenté à la conciergerie, demandant à parler à l'un de Messieurs les secrétaires.

Le Patriote prétend que l'argent volé avait été apporté le jour même de la maison de l'évêché, qu'il avait été déposé dans un tiroir secret, et qu'il fallait, nécessairement, que le voleur fût parfaitement au courant de tous ces incidents.

La Petite France dit à ce sujet : « Les apôtres du Dieu de pauvreté ne sont pas si pauvres que cela, et, dans maintes maisons d'ouvriers laborieux, il est bien certain qu'il serait impossible de voler pareille somme. Nos ensoutanés ont du pain sur la planche et ne sont guère à plaindre. »

Il faut être doué d'une triple bêtise pour approcher aux gens d'avoir l'argent qu'on leur vole. Il est probable que, chez M. Wilson ou dans la caisse de la Petite France, on pourrait voler plus de 3,000 francs. Cela prouvera-t-il que les voleurs ont bien (Union de l'Ouest.)

Sous le titre : « PROVOCATION AU VOL », le Journal d'Indre-et-Loire, après avoir reproduit l'article de la Petite France, ajoute :

« Ainsi, il suffit qu'un voleur entre dans un évêché pour trouver des avocats d'office dans la Petite France ? — Est-ce bien un voleur de profession ? N'est-ce pas plutôt l'épave ou quelqu'un de son entourage ? — Quel fécond d'éloquence. »

Puis, après tout, rien de plus naturel que de voler « les apôtres du Dieu de pauvreté ». Doivent-ils s'attendre à autre chose, ces temps de démocratie ? Est-il tolérable que « des ensoutanés aient du pain sur la planche » ? Est-il honnêtement explicable qu'il y ait 3,000 fr., vous entendez, 3,000 fr. à la fois, dans un seul évêché ? Dans maintes maisons d'ouvriers laborieux, il est bien certain qu'il serait impossible de voler pareille somme. »

Sus donc, voleurs et filoux ! Les secrétaires « des apôtres du Dieu de pauvreté » sont au peuple, « aux ouvriers » qui savent manier la pince-moiseleur et le rossignol. Il y a trop d'argent dans les « ensoutanés » : ce n'est que justice de leur enseigner de la sorte la pauvreté.

Ne pas oublier que c'est dans le journal du gendre de Monsieur le Président de la République qu'on lit ces choses-là. C'est un signe des temps, comme on dit, une indication aussi du degré de sens moral des hommes qui osent écrire de pareilles plaisanteries.

Il y a des maisons où les voleurs peuvent opérer, des secrétaires qu'ils peuvent voler : cela fera rire la Petite France. Nous serions bien étonnés si le journal de M. Wilson, grâce à sa bonne humeur, ne pouvait beaucoup à conquérir la clientèle des esprits de justice. — JEAN DIVRAY. »

SUMÉ. — La fête de la Toussaint se trouva cette année le lundi 1^{er} novembre, la foire de Sablé, dite foire de la Toussaint, se tint le lendemain mardi 2 novembre.

LOUJON. — Dans son audience de samedi, le tribunal de Loujon a eu à juger le procès intenté à la Compagnie des chemins de fer de l'Etat par M. Marmet, pharmacien en cette ville, pour retard apporté par cette compagnie dans la livraison d'un colis.

Après une longue plaidoirie de M^e Rioumet, avocat, demandant, au nom de M. Marmet, son client, 4,600 fr. de dommages-intérêts, le tribunal a condamné la Compagnie de l'Etat à 50 fr. de dommages-intérêts et aux dépens.

LA FLÈCHE. — Le sieur Bourdais (Louis), propriétaire à La Flèche, avait pris un pistolet pour le nettoyer, et, une fois l'arme revenue en état et chargée, il l'avait introduite dans la poche de son pantalon.

D'où viennent ces charmants oiseaux qui nous rendent visite malgré le mauvais temps. Le New York Herald dit qu'une tempête violente sévit actuellement à Anticosti ; elle atteindra les côtes de France entre le 18 et le 21.

Plusieurs catastrophes ; orages, inondations,

On ne connaît pas encore les suites de la blessure de ce malheureux.

SÉQUESTRATION — Depuis quelque temps, la rumeur publique accusait le sieur Brunneau, fermier à la Pichariat (Loir-et-Cher), de séquestrer sa femme sous prétexte qu'elle était folle.

Le parquet de Vendôme s'est transporté sur les lieux et a trouvé la malheureuse femme, âgée de quarante-huit ans, dans un état complet de nudité, couchée sur un lit de vieille paille pourrie dans une alcôve fermant à clef et n'ayant, pour toute ouverture, qu'un jour percé dans une planche et dans le plafond. On lui passait à manger par un guichet.

Cette femme, qui était de grandeur ordinaire avant sa séquestration, mesure aujourd'hui 0 m. 90 de longueur.

La malheureuse a été placée dans un hospice.

Publications de mariage.

Louis-Léon Mouquet, garçon épicier, et Marguerite-Marie Meunier, sans profession, tous deux de Saumur.

Louis Yvain, peintre en bâtiment, et Joséphine Gerondif, chapeletière, tous deux de Saumur.

Georges-Moïse Poulin, horloger-bijoutier, et Marie-Eugénie Girard, sans profession, tous deux de Saumur.

Ernest Pierrard, distillateur, et Marie-Louise Drouault, sans profession, tous deux de Saumur.

Ernest Cornayre, maréchal-ferrant, et Marie Ory, sans profession, tous deux de Saumur.

Eugène-Théophile Méchin, chapeletier, et Marie-Augustine Provot, chapeletière, tous deux de Saumur.

Henri Robin, tailleur de pierre, et Augustine Colinet, domestique, tous deux de Saumur.

Tempêtes et inondations

La tempête qui sévit depuis vendredi se fait sentir sur tout le continent.

Sur les côtes de Bretagne, on parle de nombreux sinistres maritimes.

La Société centrale de sauvetage des naufragés communique les dépêches suivantes :

« Douarnenez, 13 octobre. » Ouragan du sud-ouest avec saute de vent au nord-ouest. Canot de sauvetage de la Société centrale sorti la nuit pour aller au secours de chaloupes en détresse. Revenu à huit heures avec sept personnes sauvées. »

« Camaret, 13 octobre. » Tempête d'une violence extrême, mer énorme. Canot de la Société centrale sorti et rentré au port avec neuf hommes formant les équipages de deux embarcations de pêche et du lougre le Torpilleur. »

— Il en a été, à Calais et au Havre, comme en Bretagne, mais on ne signale encore aucun accident.

Les cataractes du ciel, toutes grandes ouvertes, secondées par un vent sud-ouest des plus violents, ont jeté la terreur sur la cité. L'eau tombait avec tant d'abondance et le vent soufflait avec une telle intensité, que la circulation a été interrompue, les piétons cédaient à la violence du vent.

— On télégraphie de Londres, 15 octobre :

« Une tempête des plus violentes a soufflé aujourd'hui sur l'Angleterre et l'Irlande. »

Sur le littoral, les dommages sont considérables.

Plusieurs navires ont été jetés à la côte et se sont perdus ; toutefois, leurs équipages ont pu être sauvés.

Dans le sud du pays de Galles, on signale des inondations très-étendues par suite de forte pluie qui ne cesse de tomber. Des bestiaux ont été noyés, les récoltes abîmées, les arbres déracinés. Sur plusieurs points les communications sont interrompues.

Les dernières dépêches annoncent que l'ouragan redouble d'intensité. »

Depuis samedi soir, à Saumur, la colonne barométrique oscille entre 735 et 739 m/m. C'est toujours au-dessous de grande pluie.

L'eau tombe presque continuellement.

Ces jours-ci, on a vu, à Saumur, un grand nombre d'hirondelles voltigeant dans la ville.

D'où viennent ces charmants oiseaux qui nous rendent visite malgré le mauvais temps.

Le New York Herald dit qu'une tempête violente sévit actuellement à Anticosti ; elle atteindra les côtes de France entre le 18 et le 21.

Plusieurs catastrophes ; orages, inondations,

incendies, sont signalées aux États-Unis. A Sabine-hals, il y a eu une centaine de noyés ; d'autres détails seront donnés ultérieurement.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, après un temps déplorable, la ville de Bolbec (Seine-Inférieure) a été soudainement inondée.

On comprend aisément l'émotion produite par cet événement, survenu au milieu de la nuit, tandis que la pluie tombait à torrents et que le vent soufflait de l'Ouest avec une violence inaccoutumée.

Les quartiers de la place Diane, de la place du Marché et de la basse ville sont couverts d'eau. Cependant les caves seules sont inondées. Mais, au pont Bollet, les maisons ont de l'eau presque jusqu'au premier étage.

De mémoire d'homme, on n'avait vu pareille inondation ; les annales de la ville elle-même ne font pas mention d'un semblable accident ; jamais l'eau n'était venue comme aujourd'hui battre le pied de la statue de Diane.

On a battu le rappel dans la ville ; de toutes parts les pompes sont arrivées pour épuiser l'eau dans les caves.

Plusieurs vieilles maisons menacent ruine par suite des affouillements causés par les eaux. Les autorités municipales et la gendarmerie étaient sur les lieux où la crue se montrait plus considérable.

Grâce aux excellentes mesures prises, on n'a eu aucun accident à déplorer.

La neige a fait vendredi sa première apparition sur les montagnes de l'Isère, et la température est sensiblement rafraîchie.

REVANCHE!

1870-71

Retour d'un mobile breton, fait prisonnier des Prussiens

I

— Bonjour mon fils ! — Bonjour ma mère !
— Quel bonheur de l'avoir vivant,
De n'avoir pas la peine amère
De te pleurer, mon grand enfant !...

Mais qu'as-tu ? tu fais triste mine ;
N'aimes-tu plus ton vieux clocher,
Ton jardin et ta chaumière,
Et la mer et le vieux rocher ?...

Dis, réponds-moi ! Pourquoi la peine
Tout à coup t'a-t-elle assombri ?
Pourquoi pleurer ?... Pourtant Germaine,
A ton passage, t'a souri !...

Bientôt elle sera ta femme ;
Ne pleure plus, mon beau soldat ;
Dis-moi le tourment de ton âme :
Ta mère te consolera !...

— Alors le pauvre militaire,
Près de sa mère se pencha ;
De son oreille, avec mystère,
Tout doucement il s'approcha ;

Puis, ayant essuyé ses larmes,
Prenant son courage à deux mains,
Il dit : « Ils m'ont volé mes armes !
Je suis Français !... mort aux Germains ! !... »

Ils m'ont mis dans leur citadelle,
Avec nos meilleurs officiers,
Ces héros qu'à Metz-la-Pucelle
Ils avaient tous faits prisonniers !...

Ils nous ont enlevé l'Alsace,
La Lorraine... et leurs habitants !...
Mais, malgré toute leur audace,
Leurs espions et leurs uhlan,

Ils ne pourront pas, quoiqu'ils disent,
Arracher de ces cœurs français
Les vieux souvenirs qu'ils traduisent
Par leurs larmes !... Moi je le sais !... »

Puis, tout près de sa pauvre mère,
Qui l'écoutait en sanglotant,
Il pleura !... Qu'elle était amère
La peine de son grand enfant !....

II

Toujours, avec raison, tu pleures sur la France,
Ton pays :
Pleure donc, pleure encor ; mais à la délivrance,
Ah ! souris !

Souris à la revanche et réponds à l'insulte,
Va, Français ;
Réponds, réponds, réponds !... Tâche qu'il en résulte
Le succès !

Tu ne peux pas souffrir plus longtemps leur offense,
Crois-le bien ;
Venge donc ton pays ; ah ! venge cette France,
Pour ton bien !

Le drapeau tricolore enroulé dans sa gaine,
Voit, sans peur,

Que ton cœur est français, car tout rempli de haine
Est ton cœur !

Il voit que tu renais et veut de sa retraite
Sortir beau,
Pour mener, avec toi, l'Allemagne en défilé,
Au tombeau !...

Septembre 1886.

LÉON TORAUD,
Membre des Concours poétiques du Midi
de la France.

Nous rappelons ici que nous avons édité dernièrement, du même auteur, « Le Croup, souvenir d'enfance ». Nous lisons, à ce sujet, dans la Revue française (organe mensuel des Concours poétiques), l'article suivant :

« Parmi les nombreuses et charmantes publications que nous avons le devoir d'annoncer, signalons : Le Croup, souvenir d'enfance, de M. Léon Toraud, récit fort attendrissant. « Le croup, monstre hideux, épervier des ténèbres », a écrit notre immortel Victor Hugo, dans un poème merveilleux. Le jeune auteur est descendu au fond du passé et nous a raconté avec émotion la mort d'une jeune sœur, pauvre fillette enlevée par cette effroyable maladie. — Ev. C. »

Avis à nos lecteurs. — A L'ÉPICERIE CENTRALE on vend le Sucre raffiné en pain ou cassé, 4^{er} choix, 0 fr. 95 c. le kilo ; — le sucre cristallisé de canne pour le vinage des vins, 0 fr. 90 c. le kilo ; — le sucre cassé régulier, 4 fr. 05 c. le kilo ; — le Café Zanzibar en grain ou en poudre, 2 fr. le 1/2 kilo.

CONSEILS ET RECETTES.

LE VIN DE PRUNES.

Les prunes vont-elles se changer en vin ? C'est la vérité pour beaucoup de propriétaires des coteaux phylloxérés. Ils ont retiré de leurs prunes une boisson saine et de couleur assez vive.

Trois quintaux de prunes vertes, ce qu'il faut pour un quintal de prunes sèches, ont donné une barrique de 230 litres de vin de prunes ; ce vin a supporté assez bien toutes les fortes chaleurs sans subir la moindre altération.

COMMUNICATION

Les Magasins de la Glaneuse ont l'honneur de prévenir les Dames qu'ils ont reçu toutes leurs Nouveautés pour la Saison d'hiver, et que, à tous les Comptoirs, il y aura des occasions véritablement extraordinaires ;

Que les modèles de Chapeaux créés par les Maisons de Paris les plus en vogue, sont dès maintenant exposés dans leurs Salons de Modes ;

Les Modèles Riches n'étant jamais exposés dans les étalages, les Magasins de la Glaneuse ne sauraient trop insister auprès de toutes les Dames pour les engager à venir visiter leur Comptoir de Chapeaux garnis ; elles reconnaîtront que leurs modèles exclusifs, tout en étant de bon goût et possédant le fini et le véritable cachet Parisien, sont néanmoins vendus très bon marché.

Magasins de la Glaneuse.

Librairie ABEL PILON, rue de Flaurus, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Ganz-Épreuves, Gravures en Couleur, etc.

AU MÊME PRIX QU' CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 17 octobre 1886.

Versements de 83 déposants (13 nouveaux), 23,463 fr. 66 c.

Remboursements, 31,965 fr.

Marché de Saumur du 16 octobre

Blé semencé (l'hect.)	19 50	Huile de noix	50k.	125
Blé nouveau (l'hect.)	—	Graine de trèfle	50k.	25
From. 1 ^{er} q. l'h.	77k.	— luzerne	50k.	45
Halle moyenne	77k.	— de lin	50k.	—
Seigle	75k.	Foin (la charr.)	780k.	60
Orge	65k.	Luzerne	780k.	50
Avoine	50k.	Paille	780k.	40
Fèves	75k.	— Amandes en c.	50k.	—
Pois blancs	80k.	— cassées	50k.	—
— rouges	80k.	Cire jaune	50k.	100
Colza	100k.	Chanvres 1 ^{re} qualité	48	—
Chenevis	50k.	— 2 ^e	46	—
Farine, culas	157k.	— 3 ^e	44	—

Théâtre de Saumur
 DIRECTION R. NEVEU
Lundi 18 octobre 1886,
 Le grand succès du Théâtre d'Angers
 Une Représentation de
LE COEUR ET LA MAIN

Opéra-comique en 3 actes,
 paroles de MM. Ch. Nottier et A. Beaumont,
 musique de Ch. Lecocq.

Distribution :
 Moralès..... MM. Guernoy.
 Don Gaetan, duc de Madère. Nury.
 Le roi..... Vadius.
 Don Mosquitos..... Dachâteau.
 Baldornéro, brigadier..... Henrion.
 Un capitaine..... Tabraise.
 Un lieutenant..... Robert.
 Un soldat..... Louis.
 Micéla..... M^{me} Guibert.
 Dona Scholastica..... Schils.
 Josefa..... Féal.
 Anita, jardinière..... Prioleau.
 Pépa, id..... Mallet.
 Dolorès, id..... Henrion.
 Inès, id..... Eugénie.
 José, page..... Juliette.
 Ascanio, id..... Victorine.
 Pablo, id..... Loiseau.
 Pascual, id..... Valérie.
 Lazaro, id..... M. Mesle.

Dames de la cour, seigneurs, officiers, soldats.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN
 Illustrée, 10 centimes
 PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES.

La Lanterne d'Arlequin compte six années d'existence. Elle continue avec succès à combattre le bon combat, et chaque jour lui amène de nouveaux amis, de nouveaux lecteurs, qui approuvent son esprit et sa vaillance. Les conservateurs n'ignorent pas les services que peut rendre une publication illustrée, spirituelle et énergique, qui fait, sous une forme amusante et compréhensible pour tout le monde, la critique des abus si nombreux dont ils sont victimes tous les jours. Aussi nous les engageons à s'abonner et à répandre la courageuse Lanterne d'Arlequin, qui emploie avec une incroyable adresse cette arme terrible, le ridicule, et qui a, de nos jours, une incontestable puissance.

Sommaire du n° 290 (17 octobre 1886). Tournée ministérielle. Le monologue de Sadi-Carnot, ministre des finances. Les chats. Terrible épidémie. Comment ça se joue. M. Jules-Jérémie Simon. Un peu de prestige S. V. P. Dans les Hôpitaux. Aux amis de la Lanterne d'Arlequin.

L'ALMANACH D'ARLEQUIN, pour 1887, vient de paraître. Nous engageons nos amis à répandre cette spirituelle et intéressante publication dont le succès augmente chaque année. 1 exemplaire 20 centimes et 25 centimes franco par la poste. 15 fr. le cent. — Adresser les demandes au Directeur de la Lanterne d'Arlequin, à Tours, rue Richelieu, 13.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
 rue Jacob, 56, à PARIS.
LA MODE ILLUSTRÉE
 JOURNAL DE LA FAMILLE
 Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
 1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

MAGASIN PITTORESQUE
 Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an... 10 fr. — Départements, 12 fr.
 Union postale... 13 fr.
 Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charlot) contient, dans son numéro du 15 octobre :

TEXTE. — Le Docteur Schermerling, par M. Ed. Ch. — Les Enseignements des sciences de Delft. — L'Aventure de Sylvain Bouton, conte tourangeau, par M. J. Girardin. — Mes Deux Cousins, par M. Ed. Ch. — Le Palatin, par M. S. S. — Les Oiseaux chanteurs (suite), par M. E. Lesbazeilles. — Une Année de famine (1709), par M. L. Merlet. — Octave Pirmez, par M. Ed. Ch.
 GRAVURES. — Le Docteur Schermerling descendant à la caverne d'Égis (1832). — Enseignements de Delft (3 grav.). — Un Paysan russe. — Sur le Palatin (Rome). — Le Rouge-Gorge. — Troglodyte, le Rossignol de muraille, la Fauvette à tête noire. — Octave Pirmez.

INJECTION BROU
 ZINCO-SATURINE 40 ANS DE SUCCÈS
 La seule guérissant, sans les récidives, les écoulements anciens ou récents. Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. la flacon.
 J. FERRÉ, Ph^{ie}, 102, rue Richelieu, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER
UNE MAISON

Sise rue du Temple, n° 17,

Composée : au rez-de-chaussée, d'une salle à manger, cuisine, grand bûcher, au premier étage, d'un salon, 2 chambres à coucher à feu, grands cabinets de toilette ; au second étage, de chambre à coucher à feu, mansardes de domestiques, greniers.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, ou à M^{me} GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour le 24 Juin 1887
UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Palens, n° 10,

Avec écurie, remise, cour et jardin.
 S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1887,
MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A CÉDER
PÂTISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Six Chiens courants
 Tous bien dressés.
 S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

PONEYS A VENDRE
 Rue d'Orléans, 69.

Offres et Demandes

M. PINAULT, notaire à Saumur, demande un jeune homme se destinant au notariat.

La MAISON MEXME frères, demande de bonnes ouvrières en confections pour dames.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.
 S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

CIDRES
 Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.
 Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
 EXIGER LE VÉRITABLE NOM

En cours de publication dans
LE JOURNAL DU DIMANCHE
 Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LES AVENTURIERS SOUS LOUIS XIII
 Par GUSTAVE AIMARD.

THERÈSE VALIGNAT
 Par CHARLES MÉROUVEL

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES
 Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :
 DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale: 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Saumur, Imp. P. GODET.

REVUE FRANÇAISE
 Organe des Concours poétiques du Midi
 DIRECTEUR : Evariste CARRANCE

Abonnements : 10 francs par an pour la France ; 12 fr. pour l'Étranger.

La Revue Française, grâce à ses célèbres Rédacteurs, a pris une place incontestable dans le monde des journaux.

Elle s'occupe de lettres, sciences et arts, et publie : Coriolan, drame en vers, par Evariste CARRANCE.

Les Abonnements doivent être adressés à M. le Directeur de la Revue, hôtel du Comité Poétique, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne).

La Photographie de M. Evariste CARRANCE (17 centimètres de hauteur sur 11 de largeur) sera envoyée franco en échange de 1 fr. 25, adressés à M. L. DUVIN, 6, rue du Saumon, Agen.

En vente chez tous les libraires :
LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET
DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE
 DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

SANS PALAIS NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
 Chirurgien-Dentiste
 68, QUAI DE LIMOGES
 SAUMUR
 Extraction, Aurification—Prix modéré.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT									
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS					SAUMUR — BOURGUEIL				
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	2 12	6 34	10 32	1 56	Loudun	8 42	1 53	9 11	»
Saumur(état)	2 08	6 50	8 28	10 30	Thouars	6 15	12 40	1 30	4 24
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	Montreuil(a)	6 48	12 59	2 03	4 53
Varr.-Chacé	»	7 10	8 48	10 52	— (dép.)	6 58	1	2 23	5 03
Brézé s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11	Brézé s.-Cyr.	7 19	»	2 38	5 17
Montreuil(a)	2 37	7 31	9 19	11 15	Varr.-Chacé	7 28	»	2 46	5 24
— (dép.)	2 38	7 38	»	11 24	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 20
Thouars	2 57	8 06	»	11 57	Saumur(état)	7 49	1 27	3 02	5 40
Loudun	»	8 09	»	3 16	Saumur(ori.)	7 48	1 25	3 01	5 38

LIGNE D'ORLÉANS									
SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS					SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS				
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	Varennes	»	8 34	9 37	1 01
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 13
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	La Chapelle	»	»	»	1 24
La Ménitrie	3 31	7 35	9 53	2 01	Langeais	4 26	9 29	10 09	2 52
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	Tours	5 05	10 12	10 40	3 55

SAUMUR (ÉTAT) — MONTREUIL — DOUÉ									
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	6 54	»	8 34	»	Doué	6 22	8 57	11 59	1 37
Saumur(état)	6 50	8 28	4 05	8 30	Baugé-l Ver.	6 28	9 07	12 21	1 44
Nantilly	7 04	8 37	4 13	8 43	le Vaudelnay	6 33	9 16	12 30	1 51
Montreuil(a)	7 31	9 19	4 46	9 08	Montreuil(a)	6 44	9 26	12 33	2 01
— (dép.)	7 34	9 35	5	9 16	— (dép.)	6 58	9 45	1	2 03
le Vaudelnay	7 45	9 46	5 11	9 28	Nantilly	7 35	10 29	1 17	2 51
Baugé	7 56	9 56	5 20	9 45	Saumur(état)	7 49	10 49	1 27	3 02
Doué	8 05	10 03	5 27	9 54	Saumur(ori.)	7 48	1 25	3 01	»